

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

HÉRAULT

Date : 11/06/2024

Numéro : 24/06/09

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	19

Date de la convocation
06/06/2024

Date d'affichage
06/06/2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le

et publication,

du

ou notification

du

REÇU EN PREFECTURE

le 13/06/2024

EXTRAIT DE REGISTRE
Application de la loi n° 2024-06-11-DEL2406-09-0

DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE d'ANIANE
34150

Séance du 11 Juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre
et le 11 juin

à 19 heures 00

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par habituel de ses séances,
sous la présidence de : **Philippe SALASC**

Présents : Philippe SALASC, Nicole MORERE, Bastien NOËL DU PAYRAT, Fabienne SERVEL, Andrée MOLINA, Françoise MALFAIT D'ARCY, Nicolas ROUSSARD Sylviane DESCHAMPS, Guy PIEYRE, Anne-Dominique ISRAËL Patrick ANDRIEUX, Tessa PAGES, Yannick LETET, Gienowefa LEMPECKI, Ludovic FANTUZ, David LOPEZ, Romain SAUVAIRE.

Absents excusés : Antoine ESPINOSA, Vincent DI DIO, Céline SERVA, Florence GADET.

Absents : Maroussia PANOSSIAN, Gérard QUINTA.

Procurations :

Antoine ESPINOSA à Andrée MOLINA
Vincent DI DIO à Nicole MORERE

Secrétaire(s) : Sylviane DESCHAMPS

CULTURE – TARIFICATION DES SPECTACLES POUR LE FESTIVAL « ANIANE EN SCÈNES » 2024.

Madame la Conseillère adjointe, déléguée à la culture, rappelle à l'assemblée la programmation 2024 de la 12^e édition du festival « Aniane en Scènes » qui aura lieu de 23 au 25 août 2024 et présente les principes de tarification pour 2024 :

Gratuité pour les moins de 18 ans

4 spectacles en plein air gratuits pour tous.

Les spectacles de 21h30 à 12 euros et 8 euros en tarif réduit

Les spectacles « La Contrebasse de ma grand-mère » à la salle des fêtes et

« On dit pas Hein » à la Farandole : 8 euros et 5 euros en tarif réduit

Spectacle pour enfant à 5 euros pour les parents accompagnateurs.

Tous les autres spectacles à 12 euros et 8 euros en tarif réduit (salle ou place ou déambulation)

Tarif réduit applicable aux étudiants, demandeurs d'emplois, minima sociaux

Afin de permettre l'accès à plusieurs spectacles, il est proposé des réductions de 15% environ :

Pour l'achat de 3 spectacles du samedi (à 12 euros chacun), soit 30 euros au lieu de 36 € et 20€ en tarif réduit ;

Pour l'achat de 3 spectacles du dimanche (à 12 euros chacun), soit 30 euros au lieu de 36 € et 20€ en tarif réduit ;

Vu la délibération en date 14 novembre 2023 adoptant le budget prévisif de l'année 2024 ainsi que celui du festival pour un montant de 74350 euros ;
Madame Sylviane Deschamps, conseillère adjointe à la culture propose à l'assemblée de fixer la tarification des spectacles de la 12^e édition du festival « Aniane en Scènes » comme détaillé dans le tableau ci-joint.

Sur proposition de Madame la déléguée,
Le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- D'APPROUVER le projet de tarification de l'édition 2024 du festival « Aniane en scènes » ci-annexé ;
- DE PERCEVOIR les recettes afférentes à la billetterie du festival,
- DE MANDATER le Maire pour prendre toutes les dispositions et actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal
Aniane les, jour, mois et an susdits.



Le Maire

Philippe SALASC